

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du sept février deux mille vingt

=====
Etaient présents : J.-G. NAST Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoint, C. ARBEZ, Y. BONDIER-MORET, I. BONNEVILLE, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, O. MOUGIN, B. NOUGIER, Ch. PROST-ROMAND, R. TEDOLDI.

Etaient absents : F. ANTONIO, A-M. JOLY.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.
Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON.

Comptes de gestion 2019

Le Maire procède à la présentation des comptes de gestion Commune, Commerce, Lotissement Trè la Roche et Lotissement Sur le Pré visés par le Trésorier Payeur Général. Ceux-ci correspondent aux comptes de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion 2019.

Comptes administratifs 2019

Le Maire expose dans le détail la réalisation de tous les budgets.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2019 de la Commune, il ressort un résultat excédentaire pour l'exercice d'un montant de 38 613.65 € pour la section de fonctionnement et un résultat excédentaire 2019 de 173 347.53 € pour la section d'investissement. Le résultat final du compte administratif du budget Commune y compris la reprise des résultats des exercices précédents présente un excédent global de 197 011.44 €. Le Maire présente le détail de l'ensemble des investissements réalisés dans l'année 2019. Les investissements principaux réalisés cette année sur le budget Commune sont : réfection du toit du clocher, travaux de voirie, photocopieurs école et mairie, aménagement de l'Agence Postale Communale, achat de la dameuse, changement des fenêtres d'un appartement, l'aménagement du talus de la mairie, équipements ludiques pour l'ALSH, armoire forte pour les registres d'état civil...

Le compte administratif du budget « Commerce » dégage un résultat de 22 620.27 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 16 200 € en section d'investissement. Le résultat final est déficitaire de 63 786.57 € en tenant compte des résultats des exercices précédents.

Le budget lotissement « Sur le Pré » enregistre un résultat excédentaire global de 89 015.02 € et le budget « Trè la Roche » présente un résultat global excédentaire de 81 696.12 €.

Le Conseil Municipal désigne Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON président de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.

Le Maire s'étant retiré, Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, président de séance, procède au vote des comptes administratifs de la Commune, du Commerce, des lotissements « Trè la Roche » et « Sur le Pré ». Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des présents.

Vote des taxes

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, il convient désormais de ne plus voter le taux de Taxe d'habitation. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales. Les taux adoptés sont les suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti	7,85 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	23,03 %

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Budgets primitifs 2020

Budget Primitif 2020 Commune :

Section Fonctionnement

La prévision de dépenses est estimée à la somme de 795 207.42 €, la prévision de recettes s'élève à 840 717.07 €. Avec la reprise des résultats des exercices antérieurs et le virement à la section d'investissement, la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 026 207.42 €.

Le virement à la section d'Investissement ainsi dégagé est de 231 000 €.

Section Investissement

Les nouveaux investissements prévus sont principalement : achat de terrains, travaux d'accessibilité handicapée, travaux voirie, défense incendie, divers travaux appartements communaux, aménagement cimetière, école numérique, éclairage église, aménagement et peinture salle conviviale, réfection du clavier de l'orgue, peinture de la sacristie ...

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la Commune.

Budget Primitif 2020 Lotissement Trè la Roche :

La vente de la dernière parcelle est prévue en recettes. Le Budget Primitif 2020 est voté à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 Sur le Pré :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs
- la vente d'une parcelle en recettes.

Budget primitif 2020 Commerce :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Commerce et station-service qui prévoit :

- la reprise des résultats antérieurs, les loyers en recettes
- le remboursement de l'emprunt en dépenses

Mille et un repas

Le Maire expose la proposition de Mille et Un repas concernant les repas à l'Accueil de Loisirs. Le conditionnement collectif proposé est en bacs inox gastronomique (bacs à rendre propre le lendemain de la livraison), intégration d'une composante bio par jour et un repas végétarien par semaine et la révision des tarifs soit : le repas enfant passe de 5.28 € TTC à 4.26 € TTC soit une baisse de 23.94 %, le prix des pique-niques enfant reste inchangé

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition qui s'appliquera en mars 2020.

Lotissement Sur le Pré

Le Maire informe que deux parcelles du lotissement sont réservées et que les acheteurs potentiels ne se sont pas manifestés depuis longtemps.

Le Conseil Municipal demande qu'un courrier leur soit adressé afin de fixer un délai au-delà duquel les parcelles seront à nouveau proposées à la vente.

Droit de préemption urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal de deux droits de préemption urbain concernant des ventes situées en zone UBa. Les droits de préemption n'ont pas été appliqués.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

Stations vertes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à la Fédération des Stations Vertes.

Association Nationale des Elus de la Montagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Demandes de subvention

Le Maire expose les demandes de subvention suivantes :

- ✓ Maison Familiale Rurale de Montbozon : le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.
- ✓ Prévention Routière : le Conseil Municipal refuse à l'unanimité
- ✓ Estivales des Orgues du Haut-Jura : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 800 € pour l'organisation du concert à Longchaumois.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture :

- ✓ d'un courrier de Nicolas CRETIN concernant la vente de l'immeuble du 60 Grande Rue.
- ✓ du budget prévisionnel de l'Accueil de Loisirs pour le séjour de vacances au festival pour enfants IDEKLIC.
- ✓ d'un courrier de la SEMCODA concernant la rénovation de la maison du 53 Grande Rue.
- ✓ d'un devis de la SCEB concernant la modification de l'éclairage de l'église. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à solliciter la DETR.
- ✓ d'un courrier d'AJENA. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'AJENA.
- ✓ d'une doléance concernant le non-respect de la signalétique routière au carrefour de Rosset.
- ✓ d'une proposition de spectacle par la compagnie « La Gouaille ».
- ✓ d'une demande de l'école pour planter un arbre dans la cour pour faire de l'ombre. Le Conseil décide par 1 voix contre, 5 abstentions et 6 voix pour de planter un catalpa.
- ✓ du calendrier personnalisé des territoires de l'entreprise Ithéa.
- ✓ d'un courrier de la Préfecture concernant une personne promue au grade d'officier dans l'ordre national du Mérite.

Odette MOUGIN informe de la fusion de l'association Prodesa avec ABRAPA. Le fonctionnement pour les clients et le personnel ne sera pas modifié.

Bénédicte BOURGEOIS précise qu'Arcade va débiter les travaux d'accessibilité du bâtiment Espace Loisirs.

Jean-Gabriel NAST remercie les conseillers municipaux pour le travail réalisé au cours du mandat et souhaite une entière réussite à la future équipe.

Séance levée à 00 h 30

Fait en Mairie, le 14 février 2020

Le Secrétaire de séance

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON